

Commune de Saint Julien de Peyrolas
Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
le 30/04/2014 à 20 heures 00
date de convocation : le 24 avril 2014
affichage convocation 24 avril 2014
envoi convocation le 24 avril 2014

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal : Mrs et Mmes Jacques RAMIERE , Paul Simon GUIGUE,
Chrystèle BARNOUIN, Sébastien FABROL, Christiane MILLIEN, Agnès BRINGUIER, Aline MORENO,
Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL

Absents Excusés : Mrs et Mmes Daniel BOIRON, Brigitte GRASA, Martine LACOUR, Jean ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Emilie AURAN

Procuration de Mme Martine LACOUR au profit de M René FABREGUE

Procuration de Mme Brigitte GRASA au profit de M Serge COMBIN

Procuration de M Jean ROCHE au profit de M Jacques RAMIERE

BUDGET

• Budget communal

M Serge COMBIN présente le Budget 2013

Approbation compte administratif budget de la commune 2013

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	366 329.39 €	1 070 461.87 €
Dépenses annulées	0 €	1 855.10 €
Dépenses nettes	366 329.39 €	1 068 606.77 €

Recettes émises	203 435.88 €	1 201 228.62 €
Recettes annulées	18 537 €	0.00 €
Recettes nettes	184 898.88 €	1 201 228.62 €

Résultat de l'exercice	- 181 430.51 €	132 621.85 €
------------------------	----------------	--------------

Résultat Reporté	- 132 787.80 €	368 765.55 €
Affectation de résultat		132 787.80 €
Résultat de clôture	- 314 218.31€	368 599.60 €
		54 381.29 €

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

Affectation de résultat budget de la commune 2013

-.

Reports

Pour rappel : déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 132.787.80 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 368 765.55 €

Solde d'exécution (excédent -001) de la section d'investissement de :	-314 218.31 €
Solde d'exécution (excédent -002 de la section de fonctionnement de :	368 599.60 €

Besoin net de la section investissement
 Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 54 381.29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation de résultat par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section

Compte 1068
 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 4 381.29 €

Ligne 002
 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 368 599.60 €

- Il invite le conseil municipal à délibérer

Décision : accord à l'unanimité.

Budget primitif de la commune 2014 est équilibré en fonctionnement 1 200 135.21 € et en investissement 690 323.60 €.

- Il invite le conseil municipal à délibérer

Décision : approuvé à l'unanimité

• Budget assainissement

- Approbation du résultat budget de l'eau 2013

• Résultat de l'exercice 2013				
Exploitation	Dépenses	289 055.60		
	Recettes	316 797.33		
		27 741.73	(excédent)	
Investissement	Dépenses	120 858.49		
	Recettes	295 435.10		
		174 576.61	(excédent)	
Résultat de l'exercice 2013		202 318.34		
Report de l'exercice 2012	Section exploitation	53 517.56		
	Section investissement	139 127.76		
	Solde exécution	116 708.14		

- Il invite le conseil municipal à délibérer

Décision : approuvé à l'unanimité

Vote du budget primitif en section exploitation 375 576.01 € en investissement 123 655.07 €

Décision : approuvé à l'unanimité

- Ccas

- Information CA de l'exercice 2013 par Mme Christiane MILLIEN
Affectation de résultat du C.C.A.S de l'exercice 2013.

-:

Résultat de l'exercice 2013			
Fonctionnement	Dépenses	4 817.90	
	Recettes	4 820.00	
		2.10	Excédent
Investissement	Dépenses		
	Recettes		
Résultat de l'exercice 2013		5 408.44	

Résultat global (exercice 2013+ reports antérieurs)			
Fonctionnement	Excédent 2012	5 859.33	
	Excédent 2013	4 820.00	
		10 679.33	(excédent)
Investissement	Report		
	Déficit		
	Excédent		
Résultat global		10 679.33	

Information C.C.A.S fonctionnement 2014.

La section de fonctionnement du budget primitif 2014 du CCAS s'équilibre à 9 808.44 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

- Subvention C.C.A.S

-

- Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 3 000 € pour équilibrer le budget primitif 2014 du CCAS.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision : accord à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES

RAPPEL TAUX D'IMPOSITION PROPOSES POUR 2013

	Bases	Taux	produit fiscal
Taxe d'habitation	1 628 590 €	13.98 %	227 677 €
Taxe foncière bâti	1 016 362 €	24.22 %	246 163 €
Taxe foncière non bâti	54 268 €	87.63 %	47 555 €
Total			521 395 €

TAUX D'IMPOSITION PROPOSES POUR 2013

	Bases	Taux	produit fiscal
Taxe d'habitation	1 676 000 €	13.98 %	234 305 €
Taxe foncière bâti	1 049 000 €	24.22 %	254 068 €
Taxe foncière non bâti	54 300 €	87.63 %	47 583 €
Total			535 956 €

Les taux d'impositions restent inchangés en 2014

il invite le conseil municipal à délibérer

Décision : accord à l'unanimité.

Questions diverses

Formations pour les nouveaux élus : proposées à Nîmes sur différents thèmes (école, finance, employeur, voirie, eau, déchets ménagers, logement ...) à réfléchir pour les gens intéressés

Lettre de demande de subvention :

- FNATH (association des accidentés de la vie),
- Pour une élève habitant st Julien de peyrolas pour financement d'un voyage culturel

Engager une réflexion pour délibérer la prochaine fois.

Toutes les commissions se sont réunies sauf la commission environnement/cadre de vie qui se réunira le 06 mai.

Présentation du travail de la commission affaires scolaires par Mme Christiane MILLIEN.

Agnès BRINGUIER représentera la commune pour le groupe de travail de l'agglomération sur les rythmes scolaires.

En ce qui concerne les commissions de l'agglomération, Mme Françoise CASADEVALL est présente sur celle de la solidarité et de la petite enfance, M René FABREGUE est dans celle du tourisme.

M Jacques RAMIERE présente les infos concernant le SIVOM. Cotisation de 8 500 euros.

En ce qui concerne les prochaines manifestations :

- Dépôt de gerbes à 11h30 le 08 mai.
- Fête des mères le 23 mai à 18h30.

Réunion des élus le 14 mai avec M Christophe SERRE, vice-président du conseil général

Demande de M LADIGNAC à pouvoir prendre la parole. Accordé par M. le Maire.

Question : peut-on avoir le détail du budget 2014 ?

Réponse : Le budget a été réalisé en se basant pour une grande partie sur celui de l'année dernière.

- Un emprunt pour le fonctionnement s'est révélé obligatoire puisque le fond restant n'était pas suffisant.
- Aucun investissement important ne pourra être engagé en 2014.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 30/04/2014
LE MAIRE, RENE FABREGUE

FIN DE SEANCE A 21 H15